

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 JUIN 2016

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf : - Mr Jean-Claude Millamon, absent excusé.

Secrétaire de la séance :-Mr Christophe Leclercq.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 26 Mai 2016, Mr le Maire précise quelques points abordés ce jour là :

a. **L'organisation du Centre de loisirs avec la commune de Nielles les Bléquin** est définie .Un nouveau contrat Enfance/Jeunesse d'une durée de 4 ans sera signé avec la CAF. La directrice et les animateurs ont préparé les plannings des différents groupes pour les 3 semaines.

b. La commission « **Fleurir le Pas De Calais** » est passée dans la commune ce 22 Juin. Elle a une nouvelle fois adressé ses encouragements à la municipalité et remercié les bénévoles pour leur implication. Mr Le Maire rappelle que les habitants peuvent **participer au concours individuel jusqu'au 15 Septembre**. (infos en mairie)

c. Suite à la demande de Mr le Maire, La F.D.E a accordé à la commune une **subvention de 1020€** pour le remplacement de trois points lumineux défectueux autour de la mairie.

d. Mme C Martel et sa famille remercient la municipalité pour la manifestation organisée à l'occasion de ses cent ans.

e. La réparation des voies communales avec de l'enrobé à chaud se fera dès que **la météo sera plus clémente !**

2) L'ordre du jour est relu :

a) Contrat de travail de Mme Nadège Bourbiaux :

Mr le Maire informe le conseil municipal que le contrat de Mme Nadège Bourbiaux qui surveille la garderie, se termine le 12 Juillet. Après entretien avec le centre de gestion, ce contrat à durée déterminée peut être renouvelé pour une durée maximum de 6 ans.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de **renouveler le C.D.D de Mme N Bourbiaux** dans les mêmes conditions (durée hebdomadaire de travail de 22h), à compter du 13 Juillet 2016.

b) Contrat « C.U.I » de Melle Camille Lefebvre :

Après contact auprès de Pôle-Emploi, le contrat C.U.I de Melle C Lefebvre ne peut être prolongé. Il arrive à échéance le 31 Juillet 2016. Le coût salarial après aide de l'état, était réparti sur les 3 communes du R.P.I. Les 3 municipalités regrettent l'impossibilité de poursuivre ce contrat car Melle C Lefebvre donnait entière satisfaction. Afin de limiter les charges salariales, elles souhaitent mettre en place un nouveau contrat avec une autre personne à compter du 1^{er} Septembre.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'établir un **nouveau contrat CUI à compter du 1^{er} Septembre 2016**, afin de bénéficier de l'aide de l'état à hauteur de 75%. Il autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires. Un appel à candidature sera effectué et une commission avec des élus des 3 communes se chargera du recrutement de la personne sur le poste défini.

c) Défense Incendie:

Mr le Maire informe l'assemblée que l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR, n'a pas été obtenue. La commune pourra éventuellement bénéficier d'une dotation sur les reliquats de fin septembre (information de la Sous-préfecture). Par ailleurs, Les services du Département estiment que ces travaux ne répondent pas aux nouveaux critères définis pour un soutien départemental. La circulaire de 1951 a été abrogée par l'arrêté de Décembre 2015. Désormais, un soutien financier n'est accordé que pour les insuffisances de défense contre l'Incendie pour **l'habitat ancien existant avant 1951**. Les zones concernées pour les travaux, sont considérées comme **des zones urbanisées nouvelles !** Mr le Maire a demandé une entrevue avec le technicien du Département en charge du dossier afin de connaître les nouvelles règles de défense Incendie et les conditions pour un soutien départemental espéré. Pour information, les devis de l'entreprise Gressier pour la mise en place des 2 citernes souples prévues dans le projet initial sont présentées.

Le conseil municipal regrette vivement ses changements de critère et espère le soutien du Conseil Départemental éventuellement dans le cadre du FARDA. **Il décide que les travaux soient reportés jusqu'à nouvel ordre.**

d) Estaminet « bistrot de pays » et services à proposer:

Mr le Maire donne lecture de la **candidature pour la tenue du futur estaminet**. La personne volontaire semble motiver par cette activité. Il rappelle que l'établissement doit être un relais multiservices avec dépôt de pain, épicerie de dépannage, etc... Le conseil municipal doit donc définir les **modalités de gestion et d'exploitation** du futur estaminet. La rémunération d'une famille comme le retour des fonds investis par la collectivité sont aléatoires. Le débit peut être exploité :- **en régie directe** par la commune (service public, cette formule permet d'exercer un contrôle direct et un représentant responsable est désigné) ; - **en contrat administratif** (régie intéressée avec rémunération forfaitaire du gérant) ; **en concession** (avec rémunération de l'exploitant sur les usagers) - **en gérance** (avec loyer) ; - **ou en bail commercial** à utiliser avec précaution.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, réaffirme sa volonté d'implanter **un estaminet « bistrot de pays -multiservices »** dans les dépendances de la mairie. Il décide d'opter pour la **gérance avec loyer**. Mr le Maire est chargé de se renseigner sur le montant du loyer à fixer. Un contrat de location avec mention de tous les services attendus sera rédigé.

Par ailleurs, les résultats du sondage effectué à propos d'un éventuel **dépôt de pain ou distributeur de baguettes** sont présentés. Une cinquantaine de familles souhaitent la mise en place d'un tel service. Mr le Maire contactera donc rapidement plusieurs boulangers pour trouver le fournisseur et la solution la plus adaptée au village.

e) Fête nationale du 14 Juillet : Comme chaque année, nous aurons : - une cérémonie en l'église St Martin à 11h, suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts, d'une remise de diplômes du travail, puis de dictionnaires aux enfants partant au collège, d'une distribution de friandises et d'un vin d'honneur en la salle des fêtes.

f) Questions diverses :

1. **Contrat NFI** : Mr le Maire présente la proposition de la société NFI pour le renouvellement du contrat des logiciels communaux .Avec une plus-value de 35€ HT par trimestre, la secrétaire disposerait en supplément d'un scanner et du logiciel « état civil » - Coût total par trimestre :-525,00€ HT. Ce contrat est accepté par le conseil municipal.

2. Le revêtement de la **rue des Dornes ainsi que de la rue Hamet** se craque par endroits. La société Colas a été consultée pour ces travaux d'entretien. Le devis s'élève à 10 065€ TTC. Mr le Maire précise que ces travaux sont nécessaires afin d'éviter des travaux plus conséquents dans les années futures. Le conseil municipal souhaite consulter d'autres entreprises avant décision.

3. La **mutuelle « Just »** souhaite organiser une réunion de présentation et d'information pour les administrés en Septembre. Il s'agit d'un partenariat sans aucun engagement financier. Cette réunion est acceptée.

4. Mr le Maire donne connaissance à l'assemblée de la fiche technique réalisée par le parc des Caps et Marais d'Opale concernant **l'implantation d'un pré-verger**, (début 2017) chemin des croquets à Watterdal. Dix arbres fruitiers de variétés locales seraient plantés avec mise en place d'une haie champêtre pour la protection face aux vents d'est. Une clôture (290m) serait posée pour une mise en pâturage de la parcelle. Le devis estimatif s'élèverait à :-3 326.86€ ttc. **Le montant à charge de la commune serait de 550.44€ TTC auquel s'ajouteraient le nettoyage et le nivellement du site.** Après délibération, cette implantation est acceptée à l'unanimité.

5. Il est décidé de changer l'aspirateur de l'école maternelle, l'actuel ne fonctionnant plus correctement.

6. la pose d'un **extracteur** est souhaitée pour une meilleure climatisation de la salle des Fêtes. Des devis seront demandés. Par ailleurs, il est décidé d'acquérir un **second four électrique** pour les cuisines. Il est également déploré les dégradations de la **sonorisation** .Celle-ci devra ne plus être accessible lors des locations.

7. Mr le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle **sensibilisation au tri des ordures ménagères** est programmée par la Communauté de communes du Pays de Lumbres. Un **contrôle des bacs** sera effectué avec d'éventuels refus de ramassage !

8. Le **rapport d'Activités 2015 du syndicat d'eau potable de la région d'Alquines** sur la gestion du service est adopté par le Conseil Municipal.

Le Maire, C TELLIER